

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix-sept le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LEHOUELLEUR, Maire.

Etaients présents : MM. : Y. LEHOUELLEUR, J. QUANTIN, JE. PIGACHE, JM. REUILLON, PH. DAMBRINE, O. MACIA, JL ROIS, CL. HUON, Mmes, G. DENIS, D. SILVESTRE, B. VIGREUX.

Absents : M. CH. QUANTIN, O. GUENAND, Mme M. MARCHAND

Pouvoirs : M. CH. QUANTIN à M. J. QUANTIN

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Louis ROIS.

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Convention ADS
- Indemnités de conseil au receveur
- Epicerie
- Devis – Mur parking des commerces
- Remboursement facture à M. DAMBRINE
- Travaux divers 2017
- Attribution des marchés publics 2016
- Questions et affaires diverses

SEANCE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2016 à l'unanimité.

CONVENTION ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Dans un souci d'une meilleure organisation administrative, une nouvelle convention est proposée aux communes appartenant à la Communauté d'Agglomération de Blois qui a pour objet d'ajuster les modalités de l'intervention du service instructeur, et à simplifier la convention initiale.

Ainsi, le service instructeur prend en charge l'instruction des déclarations préalables de lotissement, jusqu'alors exclues du champ d'application. Les communes ont désormais 15 jours pour faire parvenir au service instructeur l'avis du maire, quelle que soit la nature de l'acte déposé. Auparavant, ce délai variait entre 15 jours et un mois, suivant le délai d'instruction du dossier.

Cette nouvelle convention garantit un meilleur fonctionnement, en précisant que les éditions des courriers et des arrêtés doivent s'effectuer après validation par le service commun.

Elle prend également en compte les évolutions législatives qui impactent les Autorisations du Droit des Sols, à savoir l'urbanisme commercial, la gestion des sols pollués et elle redéfinit les conditions financières de l'utilisation du service commun (article 15 de la convention).

La communauté d'agglomération doit couvrir le financement du service, qui, pour rappel, n'entre pas dans le champ de compétence de la communauté d'agglomération, mais qui a été mis en place par Agglopolys par solidarité avec les communes, parce qu'elles ne disposaient plus de la mise à disposition gratuite des services de l'État.

Le besoin annuel de financement du service commun est stabilisé à 150 000 €, après déduction de l'effort consenti par Agglopolys de 35 000 €.

Ainsi, le coût annuel de l'utilisation du service instructeur commun facturé à la commune en année n est égal à un prix unitaire (PU) multiplié par le nombre moyen d'actes ADS déposés sur les 3 dernières années (n-3 à n-1). Sachant que le prix unitaire (PU) est égal à 3 fois 150 000 € divisés par le nombre total d'actes ADS déposés au service commun.

En 2015, 5 dossiers ont été instruits (première année d'instruction sur les 6 derniers mois de l'année) et 15 dossiers en 2016 par Agglopolys. Quant à la commune, elle a instruit 19 dossiers en 2015 et 29 dossiers en 2016.

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Elle sera reconductible pour une année civile complète par tacite reconduction sauf dénonciation expresse notifiée par la commune trois mois au moins avant le début de l'année de reconduction. La durée totale de la convention ne peut excéder quatre ans, soit trois reconductions tacites au maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'approbation de la nouvelle convention définissant les missions du service commun chargé de l'instruction des autorisations du droit des sols de la commune et fixant les modalités de prise en charge financière de ce nouveau service rendu par Agglopolys pour le compte de ses communes membres et, autorise M. le Maire, à signer la nouvelle version de la convention.

INDEMNITES DE CONSEIL AU RECEVEUR

M. le Maire informe le Conseil du départ de M. GODMER, trésorier d'Onzain suite au transfert des bureaux à la trésorerie de Blois-Agglomération et indique qu'il a rencontré M. DUBOIS, son successeur.

M. le Maire propose au Conseil de demander le concours du Receveur Municipal de Blois pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et d'accorder une indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité qui sera attribuée à M. Pascal DUBOIS, Receveur Municipal à Blois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Par 8 Voix Pour 4 Abstentions et 0 Contre, décide d'accorder l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires aux taux de 100 % par an.

EPIKERIE

M. le Maire indique que la présence de l'épicerie est indispensable pour rendre service à tous les habitants et pour garder l'épicerie ouverte, il propose de ramener le montant du loyer au même niveau que celui de la boucherie afin d'harmoniser les loyers commerciaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'harmonisation des loyers commerciaux et décide de ramener le montant du loyer de l'épicerie au même niveau que celui de la boucherie.

DEVIS – MUR PARKING DES COMMERCES

M. le Maire indique que l'inauguration de la Place du 19 mars sera célébrée le 22 avril 2017.

Il propose pour cela d'apporter un rafraîchissement d'une partie du mur mitoyen de clôture, à savoir entre la commune et la propriété de M. REGNARD Jean-Michel en repiquetant le mortier défectueux et puis de réaliser un ravalement dégrossi sur le mur avec un demi-arrondi (côté commune).

Il donne ensuite lecture du devis des établissements MACIA pour un montant de 907,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision et retient le devis des établissements MACIA pour un montant de 907,50 € HT.

REMBOURSEMENT FACTURE A M. DAMBRINE

M. le Maire informe le Conseil que M. DAMBRINE avec l'accord de la commune a acheté deux haut-parleurs Bluetooth avec ses deniers en vue de récompenser 2 jeunes diplômés à l'occasion des vœux du maire.

Afin de rembourser M. DAMBRINE, M. le Maire propose au Conseil de bien vouloir autoriser le remboursement par un acte administratif nécessaire au paiement par mandatement, ainsi M. DAMBRINE adressera en mairie un RIB afin d'obtenir le versement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le remboursement par mandatement à M. DAMBRINE pour l'achat des 2 haut-parleurs Bluetooth.

TRAVAUX DIVERS 2017

Monsieur le Maire propose divers travaux à effectuer en 2017, si le financement le permet à savoir :

- Enfouissement réseau Eclairage Public et télécommunication Rue du Petit Herbault et au bas de la Rue du Colonel Rol-Tanguy (subventionné à 80 % et 40 % pour les candélabres)
- Electrification des cloches de l'Eglise, pour des raisons de sécurité,
- Mur du parking des commerces,
- Création de toilettes publiques Rue Abbé Pilté,
- Abri pour les panneaux d'affichages communaux,
- Création d'un accès aux personnes à mobilité réduite à la salle de réunions Rue Abbé Pilté.

Une réunion publique sera mise en place pour communiquer aux services publics, aux usagers et à tous les habitants de la commune les perturbations de la circulation durant les travaux d'enfouissement des réseaux d'Eclairage public et de télécommunications sur la RD 58 Rue du Petit Herbault.

ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS 2016

Vu l'article 133 du Code des Marchés Publics complété par l'arrêté du 21 juillet 2011 imposant la publication dans le courant du 1^{er} trimestre de chaque année la liste des attributaires de marchés publics de l'année précédente.

Monsieur le Maire présente au Conseil la liste comme suit :

Année 2016

Tranche : Supérieur à 90 00 € H.T.

Objet : **Maîtrise d'œuvre –Travaux de voirie Rue du Grand St Laumer**

Date : 15 Juillet 2015

Attributaire : Cabinet DCC

Objet : **Travaux de réfection de chaussée, trottoirs et création d'un réseau pluvial Rue du Grand St Laumer**

Date : 24 Février 2016

Attributaire : Ets LEFEVRE

Monsieur le Maire indique au Conseil que cette liste doit être publiée dans le support de son choix et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le choix de cette publication.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide que la liste établie ci-dessus soit affichée sur le panneau d'affichage municipal.

QUESTIONS DIVERSES

INTERVENTION DE M. LE MAIRE

M. le Maire informe le Conseil :

- Remercie les élus de leur collaboration à la cérémonie des vœux et au goûter des anciens.
- Rappelle les horaires de la tenue du bureau de vote en vue des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai et remet aux élus le tableau de présence.
- A partir du 1/01/2017 certains produits phyto sont autorisés pour le désherbage. M. le Maire propose l'achat d'un brûleur pour 1 890 € HT. Ce matériel est subventionné par le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse à hauteur de 40 %.
- Propose la création d'une porte de l'ancien abri à vélo dans la cour de la mairie pour en faire un local de rangement. Le coût s'élève à environ 1 000 €.
- Cérémonie du 19 mars à 11 h 45 devant la mairie.
- Rassemblement des anciens pompiers de Paris du Loir-et-Cher le 9 avril – Manifestation au monument aux morts puis visite de l'église pour les épouses par JL. ROIS.
- 18 mars carnaval de l'école à Monteaux, un vin d'honneur est offert par la Municipalité et la salle associative est prêtée gratuitement pour cette occasion.
- Comité des Fêtes a demandé lors de son assemblée générale :
 - ✓ l'éclairage public dans les rues accueillant les exposants à partir de 5 heures du matin,

- ✓ propose l'achat d'un lave-vaisselle professionnel. CH. QUANTIN à la charge de proposer le matériel adapté pour une collectivité. Coût environ 1 000 €. Le chauffe-eau d'une contenance de 200 litres serait peut-être insuffisant.
- Propose que l'éclairage public reste allumé à Noël jusqu'à minuit et au nouvel an jusqu'à 3 heures du matin,
- Propose l'achat de 12 tables et 30 bancs.
- Remerciements des élèves de l'école Primaire de l'aide financière accordée par la commune pour l'activité Etoile Cyclo au titre de l'année 2017.
- Réfection de certains tampons programmée par Agglopolys et réalisée par Véolia, 2 tampons ont été rajoutés par M. le Maire et 2 annulés - Suivi du chantier par M. DAMBRINE.
- Lecture de la lettre d'un habitant de la Besnerie qui se plaint d'une vitesse excessive dans le sens Monteaux vers Mesland et propose de réglementer la vitesse dans l'espace entre le panneau de sortie et le panneau de la Besnerie et de créer des places de stationnement par marquage au sol sur la route de Mesland. M. le Maire propose que chaque élu réfléchisse afin d'en discuter lors du prochain conseil et faire valoir qu'une chicane est difficilement possible en raison du déplacement des engins agricoles.
- Réflexion à mener sur la mise à disposition de la salle de réunions rue Abbé Pilté sur une journée pour la location privée (vin d'honneur, déjeuner etc...et le coût). La salle pouvant accueillir environ 50 personnes assises. M. le Maire propose que chaque élu adresse un courriel en mairie pour ensuite pouvoir en discuter en réunion des adjoints et le présenter au Conseil pour décision.

INTERVENTION DE M. CL. HUON

Vu M. GASIGLIA pour le château d'eau lors de la dernière réunion du syndicat des eaux et pour l'embellissement de la station d'épuration et de l'usine. La compétence du syndicat va être transférée à Agglopolys et il sera difficile après d'obtenir satisfaction. Relance sera faite à la prochaine réunion du syndicat.

M. HUON annonce que M. BAGLAND Christophe l'a sollicité pour lui exposer son problème pour rentrer chez lui. Il propose de faire le terrassement d'une partie du chemin et la commune poserait le calcaire.

Le Maire précise que le « chemin » qu'il indique est en réalité composé de deux parcelles de terre longilignes, appartenant à 2 propriétaires dont la commune en possède une partie.

INTERVENTION DE Mme D. SILVESTRE

Demande quand le bulletin sortira car elle n'est pas d'accord sur l'organisation.

INTERVENTION DE M. PH. DAMBRINE

Propose une réunion de la commission finances le samedi 11 février à 10h. Les comptes de gestion et administratif ne sont pas encore validés. Le Maire précise qu'une réunion du conseil est prévue le 23 mars pour le vote du budget.

INTERVENTION DE M. LE MAIRE

Remerciements de Mme DEBENNE pour le salage du mercredi soir en raison de la pluie verglaçante.

Remerciements de M. SOUCIOUX aux employés communaux pour l'opération « Plantons 1000 arbres ».

INTERVENTION DE Mme G. DENIS

Suite à la réunion à Veuzain-sur-Loire, il n'y a pas de nécessité de modifier les statuts du SIVOS. La convention demeure valable suite au changement de nom des communes d'Onzain et Veuves. Seule une délibération validant la prise en compte de la commune nouvelle est nécessaire.

INTERVENTION DE M. O. MACIA

Demande si nous avons des nouvelles de l'Ets LEFEVRE pour le goudronnage partiel du chemin du Riot. Non, une relance sera faite, les arbres ayant été plantés.

INTERVENTION DE M. J. QUANTIN

Propose de mettre une tête de buse Rue Marius Denis pour supprimer l'écrasement du fossé par les voitures, à l'angle de la Rue Marius Denis et de la Route de la Michollerie.

INTERVENTION DE M. JE. PIGACHE

- L'édition du bulletin n'a pas beaucoup de retard mais des associations n'ont pas encore transmis leur article alors qu'une réponse était attendue pour le 15 décembre. La rédaction du bulletin est désormais faite au fur et à mesure pour permettre une distribution plus tôt.
- Pour le site un onglet « agendas » a été mis en place pour améliorer le suivi des manifestations.
- Au département, un outil est mis en place pour associer les employeurs de proximité à la recherche d'emploi et les demandeurs d'emplois. Un lien pourrait être mis sur notre site. Une réunion pourrait être organisée pour une démonstration de JOB41.
- Avec toutes les attaques informatiques qui sont de plus en plus virulentes, un mailinblack sera mis en place ainsi qu'une sauvegarde plus adaptée. Le Maire rappelle que la commune est attentive à la protection des données communales.

INTERVENTION DE M. JL. ROIS

Travaille sur le bulletin pour finir au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Le Maire,
Y. LEHOUELLEUR

